

Créer votre plan successoral

Bien des gens croient qu'un plan successoral n'est réservé qu'aux bien nantis. En fait, toute personne désireuse de protéger son héritage en faveur des êtres chers doit créer un plan successoral.

Qu'est-ce que la planification successorale?

La planification successorale consiste à prendre des dispositions pour la distribution des biens de votre succession afin que, au moment de votre décès :

- vos biens soient distribués aux personnes que vous aurez choisies, selon vos dernières volontés;
- vos bénéficiaires reçoivent les éléments d'actif en temps utile;
- la valeur de votre succession soit maximisée grâce à la réduction au minimum des impôts et autres dépenses;
- les éventuels conflits familiaux soient évités.

Votre plan successoral

Lorsque vous élaborerez votre plan successoral, voici certains points à envisager :

- l'importance d'un testament
- la désignation d'un tuteur ou d'une tutrice pour les enfants mineurs
- les désignations de bénéficiaires, faites en bonne et due forme
- la gestion de l'héritage
- l'utilisation des placements d'assurance-vie afin d'éliminer les frais d'homologation et les retards



Votre plan successoral est personnel

Vous devrez peut-être songer à prendre des dispositions particulières pour les personnes à votre charge. Un plan successoral peut prévoir des dispositions pour un conjoint, les enfants, les parents ou d'autres personnes ayant une limitation fonctionnelle, entre autres. Ce plan peut exiger le recours à des fiducies, à des placements par l'entremise d'un assureur-vie ou à d'autres arrangements. Que votre situation soit simple ou complexe, votre plan successoral doit tenir compte de l'ensemble des facteurs.

L'obtention de conseils professionnels

Nous vous recommandons de travailler avec un professionnel du droit pour l'établissement d'un plan successoral. N'hésitez pas à communiquer avec Reuter Benefits pour discuter de votre plan successoral global et du rôle de votre régime d'épargne-retraite collectif. Vous pouvez joindre Reuter Benefits au 1-800-666-0142 ou par courriel à retire@reuterbenefits.com.